

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 18 janvier 2019
Adopté à la séance du Conseil départemental du 22 février 2019**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Arrivée à 10 h 00, pouvoir à RUSIN Isabelle)

AUMAS Michel

BAZIN Arnaud

BENEDIC Fabien

BERTHY Michèle

BOEDEC Yannick

BOISSEAU Laetitia

BORGEON Sophie

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

CHRISTIN Marie-Evelyne

COUCHOT Sylvie

DESSE Daniel

HAQUIN Xavier

IVANDEKICS Emilie

JACOB Aurore

LAMBERT-MOTTE Gérard

MAHENDRAN Cergya

MAZOU-SACKO Youri

MENAT Gilles

MERIZIO Monique

METEZEAU Philippe

METREF Nadia

MULLER Jean-Pierre

PAYET Armand

PUEYO Alexandre

RAFAITIN Agnès

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel

SEBBAGH Deborah

SEIMBILLE Gérard

TECHTACH Djida

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

DOCTEUR Jeanne (pouvoir à MAHENDRAN Cergya)

EON Pierre-Edouard (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)

MENHAOUARA Nessrine (pouvoir à BOUGEARD Nicolas)

PELISSIER Véronique (pouvoir à TINLAND Virginie)
ROULEAU Philippe (pouvoir à BOEDEC Yannick)
STREHAIANO Luc (pouvoir à BERTHY Michèle)
SUEUR Philippe (pouvoir à SCOLAN Muriel)

Le quorum est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 30 NOVEMBRE ET 21 DECEMBRE 2018.....	5
III. EXAMEN DES RAPPORTS.....	6
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	6
2-01 Budget départemental 2018 - Budget principal. Décision modificative n° 4 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice.	6
2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice 2018.....	7
2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2018.....	9
2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2019.....	15
2-05 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 31 octobre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret (n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	18
2-06 Bilan des contentieux 2018.....	18
2-07 Convention de groupement de commandes entre le Conseil départemental du Val d'Oise et les Départements de la Creuse et d'Eure-et-Loir pour expérimenter le développement d'un concept de franchise sociale interdépartementale au sein des sites médicosociaux.....	19
2-08 SEMAVO - Modification des statuts.....	22
2-09 Présentation de la programmation 2019 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens.....	23
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	27
4-01 Approbation des nouveaux statuts de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ).....	27
4-02 Aide au développement du cinéma : soutiens à la commune d'Enghien-les-Bains pour la 5ème édition du festival «Paris Images Digital Summit» et à la commune d'Argenteuil pour la 31ème édition de la Foire «Les Cinglés du cinéma»	30
5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	31
5-02 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens.....	31
5-01 Financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives : Prévention et citoyenneté - Art et culture - Année scolaire 2018-2019.....	36
IV. DESIGNATIONS	37

Début de la séance à 9 heures 41.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame la Vice-Présidente. Nous avons déposé devant votre place de jolis livres. «Les 50 ans de cinéma dans le Val d'Oise», qui a été rédigé, travaillé, et qui nous a été proposé par Patrick GLATRE, et qui, vous l'avez vu, cite une centaine d'œuvres tournées dans le Département entre 1968 et 2018, donc pour les 50 ans de notre Département. Ce sont des films de tous genres qui ont été tournés dans le Val d'Oise, du film populaire au film d'auteur. A chaque fois, vous avez un détail sur le film, avec quelques anecdotes. Le second livre s'appelle « 50 parcs et jardins dans le Val d'Oise », toujours pour les 50 ans du Val d'Oise. C'est Michel JOURDHEUIL, que vous connaissez tous, qui est aussi agent départemental, et qui nous illustre en six chapitres la diversité des parcs et jardins de notre Département, leur enracinement dans l'histoire, le foisonnement des initiatives, car les jardins pullulent, et des expériences et des pratiques dont ils sont le théâtre. Nous pouvons nous promener à travers le Val d'Oise et profiter de ces jardins. Vous avez des photos exceptionnelles. C'est un régal des yeux. Je vais vous demander de les applaudir. Ils ont réalisé un superbe travail. Ces deux petits livres sont en vente dans quelques grands magasins et grandes librairies. J'espère qu'ils auront beaucoup de succès auprès des valdoisiens. C'est un plaisir lorsque nous voyons la page de garde. Prenez-en soin et regardez-les bien. Profitez du Département comme vous pouvez.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Je vais en arriver à la séance d'aujourd'hui. Nous allons examiner les rapports dans l'ordre de passage suivant : nous commencerons par la 2^e Commission, ensuite, la 4^e et la 5^e. Les autres commissions n'ont pas de rapport à vous proposer. Nous avons trois ou quatre rapports connexes qui étaient le 2-07, le 2-08, le 2-09 et le 5-01, qui ont été vus dans plusieurs Commissions. Un rapport a été modifié par rapport à des aides au développement du cinéma, car il y avait une erreur. Nous passons de 800 à 1000 € pour la subvention. Dans le livre rouge, il est spécifié 800 €, mais nous allons vous proposer 1000 €. Il s'agit d'une erreur de frappe.

Nous aurons des désignations si vous le voulez bien pour le Comité d'expansion économique du Val d'Oise puisqu'il va changer sa gouvernance.

II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 30 NOVEMBRE ET 21 DECEMBRE 2018

Si vous êtes d'accord, je vais vous demander de bien vouloir approuver les comptes rendus que vous avez dû recevoir des séances du 30 novembre et du 21 décembre dernier. Est-ce que tout le monde les a reçus ? Vous avez des remarques, des modifications ? Non ? On peut les approuver ? Très bien, à l'unanimité ils sont approuvés.

Adoption à l'unanimité

Nous commençons par l'examen des rapports. Monsieur Gérard SEIMBILLE aura plusieurs fois la parole sur plusieurs rapports, sur cette 2e Commission. Pour le premier rapport, il s'agit de vous présenter la dernière étape budgétaire sur l'année 2018, avec des ajustements très techniques, qui vont se résumer dans cette décision modificative n° 4 et ce sera la dernière pour le budget 2018. Monsieur SEIMBILLE va vous les détailler. Je vous laisse la parole, Monsieur le Vice-Président.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-01 Budget départemental 2018 - Budget principal. Décision modificative n° 4 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je vais détailler ce rapport très rapidement, car il s'agit d'une décision modificative, la dernière de l'année, qui a valeur d'ajustement de fin d'année. C'est un montant total de la décision modificative de 3 775 000 €. Concernant les mouvements avec le CDFAS, notamment dans le cadre de la relation avec l'EPIC. Il convient de constater la mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers, soit pour les biens immobiliers : des travaux pour un montant de 614 878,48 € des acquisitions de parcelles pour 41 360,61 €, et enfin des biens mobiliers pour un montant de 213 139,02 €.

Ces opérations de transferts n'ont pas d'impact budgétaire au sens équilibre en ce qui concerne le Département. Il y a aussi, et cela est normal, puisque nous sommes en fin d'année, une annulation de stock sur la cuisine centrale, un ajustement des stocks pour 50 170,25 €. Il y a une reprise sur provisions à la Direction des Personnes âgées pour 16 500 €.

Voilà les mouvements qui constituent cette décision modificative qui est habituelle et n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire. Avis favorable majoritaire de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOUGEARD

En cohérence avec notre vote sur le budget, la DM1, la DM2, la DM3, la DM4, nous voterons contre.

Madame CAVECCHI

Très bien, pas d'autres interventions ? Je passe au vote. Qui est contre ? L'opposition. Qui est favorable ? Notre majorité. Très bien, je vous remercie beaucoup.

Adoption à la majorité (l'opposition votre contre).

Nous avons ensuite le rapport 2-02. Monsieur Gérard SEIMBILLE va nous proposer une synthèse des garanties qui ont été accordées et l'état de notre dette garantie au regard des ratios prudentiels réglementaires durant l'année 2018. Je vais vous laisser la parole, Monsieur le Vice-Président.

2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas entrer dans le détail de chacun des prêts garantis. Je vais en faire une synthèse. Je vous rappelle que nous avons pris une délibération en 2016 qui fixait les normes des garanties d'emprunts sur lesquelles le Département pouvait s'engager. C'est essentiellement vis-à-vis de Val d'Oise Habitat, vis-à-vis des autres bailleurs sociaux lorsqu'il s'agit d'opérations ANRU et lorsqu'il s'agit de prêts sur tous les établissements qui sont de la compétence principale du Département, tout ce qui concerne le volet social.

En 2018, le Département a accordé un volume de garanties qui s'établit à 8,5 M€, dont 6,6 M€ au profit de Val d'Oise Habitat et 1,8 M€ au profit du logement social dans le cadre des opérations ANRU. Il y a eu deux transferts et trois réaménagements de dettes garanties qui ont été accordés au profit d'organismes sociaux et d'une association qui gère les établissements accueillant des enfants souffrant de déficiences. Cela reste bien évidemment sans impact sur le stock de la dette garantie par le Département, puisqu'il s'agit de réajustements de dettes, de renégociations de dettes. Le montant reste le même.

La contrepartie de ces garanties d'emprunts est que 16 logements ont été réservés au titre du dispositif des garanties d'emprunts. Nous rappelons que le contingent départemental compte aujourd'hui 2752 logements dont 21 sont en cours d'attribution, soit un taux d'occupation qui est de 99,23 %, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Sur le contrôle du plafond annuel des garanties, sur les sept dernières années, entre 2012 et 2018, le cumul total des garanties octroyées par le Département s'élève à 152,5 M€, dont 104 M€ au titre des opérations qui relèvent du secteur du logement social, soit un volume inférieur à celui qui était décidé dans le cadre de la délibération de 2012. Le plafond que nous nous étions fixé était de 180 M€. La répartition que nous avons aujourd'hui, sur les 152 539 297,90 € garantis sur cette période, il y a près de 38 913 163,85 € sur des compétences propres départementales, sur des sociétés anonymes de HLM, il y a 6 425 809,50 €, Val d'Oise Habitat, 47 262 288,55 €, des offices publics hors VOH, 50 807 622,50 €, la SEM ADOMA, 1 829 813,50 €, les écoles privées, 2 M€ et établissement culturel, 5,3 M€. L'encours de la dette garantie à ce stade est ramené de 501 M€ tels que nous le constatons au 31 décembre 2017 à 484 M€. Il a baissé de 17 M€ au 31 décembre 2018. Dans l'ensemble de la dette garantie, sur l'ensemble des 484 M€, 425 M€ sont consacrés au logement social, soit 88 %.

Nous vous demandons en conclusion de prendre acte de la présentation de ce rapport définitif. Cela a été présenté sans commentaire particulier au niveau de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

J'ajoute que l'agence de notation, (c'est le dernier paragraphe de notre rapport), l'agence de notation Fitch Raitings, souligne dans le rapport de notation de juillet 2018 que la dette garantie par le Département ne présente pas de risque significatif en considération notamment de la nature et de l'objet des principaux bénéficiaires, c'est-à-dire le logement social, comme tu l'as dit. C'est important de le dire. Vous savez que nous sommes vraiment très attentifs à respecter ces équilibres budgétaires. Par rapport à VOH, j'ai fait sortir toutes les villes qui avaient demandé des garanties d'emprunts pour construire. Pour les constructions, pour VOH ce sont 22 villes qui sont concernées sur l'ensemble du Département, d'une toute petite ville jusqu'à la plus grande. C'est vraiment très important. C'est une aide pour le bailleur social de pouvoir avoir ces garanties, sachant qu'en même temps, nous avons des garanties des communes qui sont aussi essentielles pour pouvoir avoir, en tant que bailleur, des emprunts à des taux plus intéressants et plus favorables. Je vois que Monsieur Arnaud BAZIN voulait prendre la parole. Je lui donne volontiers.

Monsieur BAZIN

Deux commentaires rapides sur ce sujet, qui est quand même important, car nous voyons qu'au travers des garanties d'emprunts, il s'agit surtout de logement social dont on parle. La première remarque c'est lorsque nous avons examiné il y a quelques années dans le détail ce dossier, puisque cela faisait partie des préoccupations financières du Département, nous nous étions rendu compte, et il est bon de le rappeler, que l'effort du Département, lorsque nous le comparons à celui des autres Départements d'Ile-de-France, est considérable en matière de garanties d'emprunts pour le logement social. Il y a diverses façons d'intervenir bien évidemment, pour les collectivités dans le domaine du logement social, mais notamment dans les garanties d'emprunts, ce qui n'est pas anodin, mais ça sera mon deuxième point. Je voulais souligner que si, encore une fois, nous nous comparons aux autres Départements, nous pouvons être fiers de l'engagement collectif qui a été celui de ces Assemblées départementales successives c'était le premier point.

Le second point, Madame la Présidente, vous venez de rappeler ce que fait observer l'agence c'est à dire en l'état, la dette garantie ne présente pas de risque significatif, ce qui nous a toujours été constamment affirmé. Je partage cela, toutefois, je partage cela toutes choses égales par ailleurs. Il est bien évident que si le gouvernement voulait poursuivre la deuxième étape de restrictions de crédit sur le logement social, en particulier avec la baisse des APL non compensées dans les loyers, nous ne serions pas nécessairement dans la même situation. Il faudra le rappeler de façon constante. La première étape a été plus ou moins digérée. Les projections mettent en lumière, je crois, difficultés pour les offices HLM, mais dans un nombre d'années relativement important, ce qui nous permettra certainement d'ajuster un certain nombre de choses. Si, toutefois, l'année prochaine, nous devons affronter une nouvelle vague de restrictions de financement au travers de l'APL, il est bien évident que les choses seraient différentes. Je crois que cette dette qui ne pose pas de problème aujourd'hui mérite d'être surveillée, et en particulier mérite que nous exprimions nos inquiétudes auprès du gouvernement s'il persistait dans une volonté de deuxième vague de restrictions financières.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie Monsieur le Sénateur, c'est vrai que même pour 2019, la Loi de finances fait que les cotisations CGLLS sont beaucoup plus importantes que l'année dernière. Ce qui avait été l'année dernière plutôt positif, a été décalé sur deux ans au lieu de regrouper toutes les ponctions sur une seule année. Tu as tout à fait raison de le dire. Il faut être très attentif. Il ne faudrait pas que cela continue comme ça, sinon ça va être un gros problème pour tout l'ensemble. Quelqu'un veut-il intervenir ? Je vous remercie. Il s'agit d'un donné acte. Nous n'avons pas à voter. Donc on va considérer que cet échange a été fait.

Nous avons le rapport de la Présidente relatif à la gestion active de la dette du Conseil départemental présentée pour l'exercice 2018. Nous avons aujourd'hui encore des conditions de financements qui restent très performantes, dans un contexte où les taux sont probablement appelés à remonter à moyen terme. Les décisions de la dette qui ont été prises en 2018 ont consisté pour l'essentiel à sécuriser l'encours en portant la part à taux fixe beaucoup plus importante, si vous vous en souvenez bien que ce nous avons tous voté, à 68 % de taux fixes en 2018, nous avions en 2017, 65 % de taux fixe, à en réduire le volume et à prendre de l'avance sur les financements de 2019 et 2020 en souscrivant des emprunts à taux fixe à des conditions très attractives.

Là où il faudra faire attention, c'est qu'il ne faut pas avoir trop d'emprunts à taux fixe. Il faut avoir des emprunts à taux variables. C'est intéressant aussi parce que lorsque nous avons des emprunts à taux fixe, si nous voulons les rembourser en une fois, pour une partie, les dédommagements sont très importants. Tandis qu'à taux variable, ils sont moins importants. Il faut garder un certain équilibre et c'est tout l'art de nos services et du Vice-Président à qui je laisse la parole.

2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez dit, nous passons d'une dette garantie à une dette qui est propre à celle du Département. Vous avez un rapport très complet avec un certain nombre de graphiques. Je ne vais pas vous en donner lecture complète, mais simplement une synthèse avec un certain nombre de chiffres, dont vous m'excuserez, qui sont un peu importants en nombre.

Nous faisons le rapport pour rendre compte à l'Assemblée départementale des opérations de gestion de la dette départementale effectuées au cours de l'année 2018. L'exercice s'est caractérisé par un environnement de taux encore très bas, (même si, comme le précise la Présidente, il y a une attention particulière à avoir sur une évolution à venir à moyen terme), ce qui permet de limiter les charges d'intérêts du Département et de se financer avec des taux particulièrement performants.

L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2018 s'élève à 929,3 M€. Nous rappelons que, dès mars 2011, le Département avait mis un coup d'arrêt à l'augmentation de l'endettement avec une croissance de l'encours de la dette entre 2011 et 2012 qui avait été limité à 1,4 M€, entraînant ainsi à l'époque une quasi stabilisation du stock de dettes. Dans les périodes 2013 et 2015, le Département, compte tenu des baisses de dotations et de la croissance des dépenses sociales, avait été amené à contenir l'évolution du stock de dettes qui avait quand même progressé de plus de 2 % chaque année, pour financer les investissements que nous souhaitons maintenir au niveau historique.

Comme nous n'avions plus l'autofinancement espéré du fait de ces ponctions par l'Etat, nous avons eu cette légère croissance de 2013 à 2015. Et au-delà de ce qui concerne la baisse de la DGS et de la progression des dépenses sociales, il y avait eu deux années où nous avons eu une baisse très importante des droits de mutation, ce pourquoi chaque année nous nous montrons très prudents dans l'évaluation budgétaire de ce que nous pouvons espérer sur l'exercice à venir.

Fin 2016, le Département a vu son encours diminuer de 2,3 %, puis en 2017, avec une baisse du stock de la dette qui avait atteint en 2017 45,2 M€, ce qui, en valeur relative, amenait à une variation de l'encours de dette de 4,5 % en baisse. Cette tendance s'est confirmée en 2018 avec un recul du stock de la dette qui atteint 26,2 M€ en valeur et 2,7 % en variation. Si nous prenons les éléments caractéristiques de l'encours de la dette, le taux moyen de l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2018 à 1,97 % contre 1,95 % en 2017. Nous sommes sur une stabilité de cet encours moyen de la dette qui est, comme vous pouvez le constater, relativement bas, puisque nous portons encore des prêts assez historiques, sur des périodes où nous avons des taux qui étaient bien supérieurs à ceux qui se pratiquent aujourd'hui.

Le taux moyen reste très compétitif malgré sa légère augmentation du fait du renforcement de la part de taux fixes que nous avons intégrés dans l'encours, puisqu'aujourd'hui, le niveau très bas des taux nous permet de remonter en valeur relative notre encours en taux fixe, sachant que, dans les années à venir, c'est celui qui risque de nous amener à des variations à la hausse.

L'encours de dette est réparti à hauteur de 68 % à taux fixe et 32 % à taux variable, contre 65 et 35 l'année dernière. Il y a eu une progression relative de 3 % sur la part du taux fixe. Cette modification de la répartition est liée à la mobilisation de la totalité des emprunts 2018 sur des taux fixes et la fin du "contrat 1869", c'est le nom, (indexation taux fixe pendant dix ans et taux variable les six dernières années).

La durée de vie, c'est-à-dire la vitesse de remboursement de la dette avec prise en compte de son profil d'extinction s'établit à 6,6 années au 31 décembre 2018. C'est une légère baisse. Nous étions à 6,9 au 31 décembre 2017.

Sur les financements 2018, 51,5 M€ ont été levés en 2018 contre 46,9 M€ en 2017, Dont 10 M€ réalisés grâce à une émission obligataire. Vous savez que, depuis que nous en avons la possibilité et que nous sommes notés par le cabinet Fitch, nous allons, lorsque cela est intéressant, sur le marché obligataire. Donc 19 % du volume que nous avons mobilisés au titre de l'année 2018 s'est fait en émissions obligataires. Et 41,5 M€ ont été mobilisés sur quatre emprunts, c'est-à-dire 81 %. Une émission obligataire a été réalisée sur une durée de 12 ans avec une marge très performante, puisque le taux, c'est 1,3 %. Je vous rappelle que nous sommes en remboursement in fine.

Je ne vais pas entrer dans les différents emprunts qui ont été réalisés, les fameux quatre emprunts. Sachez qu'ils ont été réalisés auprès de la Caisse de dépôt et de consignation, de la BRED et de la Société Générale avec des taux qui varient entre 1,22 % et 1,35 %. Un a été signé par un versement de fonds en 2018, 10,5 M€ à la Caisse d'épargne à 1,18 %, et c'est le taux le plus inférieur que nous ayons pu avoir.

Nous précisons aussi que de manière à nous protéger contre une hausse des taux, il a été fait le choix, à l'instar de ce qui a été fait en 2017, de souscrire par avance, dès 2018, des emprunts pouvant être mobilisés en 2019, voire en 2020. Ce sont les emprunts qui sont à des conditions très performantes, qui sont mobilisables respectivement à hauteur de 33 M€ pour 2019 et 30 M€ pour 2020.

Sur nos besoins d'emprunt dans les années à venir, même si nous pouvons les tirer par avance, ceux qui sont prévus en 2020, il s'agit d'une garantie pour les années à venir s'il y avait des augmentations de taux d'avoir des prêts positionnés sur 2019 et 2020 à des taux tels qui sont présentés aujourd'hui, donc très intéressants.

En conclusion, il est proposé de reconduire pour l'année 2019 le dispositif qui a été adopté jusqu'à présent, placer le Département en situation d'exploiter au mieux les opportunités qui sont offertes sur les marchés financiers, limiter les risques induits par les fluctuations de taux et minimiser les flux financiers en procédant à diverses opérations de gestion de la dette.

Ce que je peux rajouter sur le plan pratique, c'est que nous avons un donné acte sur le fait que nous avons rendu compte de ce qui s'est passé en 2018, mais dans la délibération, et je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce qui est demandé à l'Assemblée, il est dit qu'en cas d'emprunt à taux fixe, le taux de substitution ne sera pas supérieur à celui de l'emprunt initial, et qu'en cas d'emprunt à taux révisable ou variable, la marge ne sera pas augmentée. Il faut également autoriser la Présidente à procéder jusqu'au 31 décembre 2019 à toutes les opérations de réaménagement de la dette, autoriser la Présidente à exploiter au mieux les occasions qui sont offertes sur le marché financier et vous avez les conditions qui sont énumérées dans la délibération. Il faut autoriser la Présidente à couvrir le risque de taux d'intérêt sur tout ou partie de la dette départementale, et à procéder à des éventuelles opérations de rallongement des durées d'amortissement de l'encours de la dette départementale, ce que nous ne pratiquons quasiment jamais, du moins je n'en ai pas souvenir sur les années passées.

J'ai donné beaucoup de chiffres et j'ai peut-être été long, mais il s'agit d'une délibération importante, compte tenu de son impact sur le budget au niveau de l'année écoulée.

Avis majoritaire de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Il est bien que tout le monde puisse suivre tout cela de près.

Monsieur BOUGEARD

Nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté d'optimiser et de rationaliser la gestion de la dette. Ce qui a été fait montre une certaine efficacité en ce sens-là. N'oublions pas que cela relève de choix politiques. Par exemple, en 2018, et cela a été rappelé dans la présentation de Monsieur Gérard SEIMBILLE, l'excédent a été utilisé pour rembourser un certain nombre de dettes importantes, et ce, au détriment de développement de politiques publiques. Dans cette délibération, il y a un donné acte, et nous en prenons bonne note, mais il y a un certain nombre d'autorisations. Ces autorisations soumises au vote relèvent très clairement de choix politiques sur le fait de savoir ce que nous faisons en particulier des excédents de cette année. C'est bien pour cela que nous allons nous abstenir sur cette délibération, avec une autre précision : nous avons eu la discussion hier en Commission sur les DMTO.

S'agissant des DMTO, je comprends la prudence, mais l'année dernière, nous avons été très prudents sur les DMTO. Devons-nous encore être prudents ? Les indicateurs publiés juste avant les vacances de Noël parlent d'augmentation de plus de 4 % sur le foncier dans le Val d'Oise. Nous avons une augmentation de notre population. Il s'agit d'un marché qui peut être très volatile. A force de prudence, ne sommes-nous pas clairement dans un choix politique de se constituer des cagnottes ?

Madame CAVECCHI

Vu l'état de la dette et la quantité de dettes, cela ne me paraît pas tout à fait le mot.

Monsieur SEIMBILLE

Le mot a changé. Dans le passé, j'ai entendu parler de "tas d'or" sur lequel nous serions assis. Nous ne l'avons jamais retrouvé, c'est dommage car je crois qu'il nous serait très utile aujourd'hui. Par contre, nous avons trouvé en matière de dette un niveau de dette, je le rappelle, je suis désolé, qui avait progressé entre 2008 et 2011 de 62 %, ce qui nous a mis dans la situation de devoir prendre des décisions de réduction de l'encours de dette, de manière mesurée et sans remettre en cause les politiques publiques que nous menons par ailleurs et pour lesquelles je crois que personne ne peut dire que nous avons fait une balance entre les politiques publiques que nous menons et la gestion de la dette.

Gouverner, c'est prévoir. L'évolution des taux à venir montre que, sur la part de taux variables que nous avons encore, qui est de 32 % aujourd'hui, si jamais il y avait demain un retournement de tendance, les impacts que cela pourrait avoir sur les frais financiers que supporte le budget départemental ne seraient pas neutres. Ce n'est rien à côté de ce que l'Etat devrait subir, qui amènerait certainement celui-ci à nous demander de compenser la croissance du coût de la dette de l'Etat. Nous faisons tout cela avec prudence. Sur les proportions d'évolution de la dette, nous sommes sur des 2 %, des 4 %, selon les années, en fonction de la capacité que nous avons.

Sur l'économie des politiques publiques que vous évoquez, j'ai un peu répondu. Nous n'avons pas aujourd'hui ni de relation directe entre l'une et l'autre. Je rappelle aussi que lorsque nous avons pris les décisions difficiles d'augmentation de la fiscalité, ils ont, d'une certaine manière, pu amener à avoir des résultats qui sont supérieurs à ceux que nous avons connus dans les quelques années précédentes, mais qui ne sont jamais que des résultats normaux que devrait avoir chaque collectivité, au regard du volume budgétaire du Département. Lorsque vous avez des résultats en dessous de 100 M€, ou aux alentours de 100 M€, pour un budget qui est de plus de 1,2 Md€, ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. C'est le fonds de roulement qui est indispensable pour pouvoir assumer les difficultés que nous pourrions rencontrer sur les années à venir. Du temps de la présidence d'Arnaud BAZIN, lorsque nous avons pris cette décision, nous avons clairement exprimé que c'est pour nous permettre d'assurer, compte tenu des décisions prises à l'époque, la capacité de maintenir un investissement, de maintenir nos politiques publiques, jusqu'à la fin du mandat. Nous sommes aujourd'hui ni plus ni moins dans la continuité de ce que nous avons décidé.

Je vous demande de regarder ce que représente un résultat aujourd'hui, par rapport à la masse budgétaire du Département, et ce qui est normal.

Les résultats que nous présentons, mais aussi, comme l'a rappelé tout à l'heure la Présidente, le niveau de garantie de la dette avec le peu de risques, malgré l'évolution potentielle des risques sur les bailleurs sociaux, mais aussi l'évolution des taux, montrent que nous avons heureusement cette capacité de pouvoir réagir.

Comme je l'ai indiqué dans la présentation, les petites hausses que nous avons eues entre 2013 et 2015 sur la dette étaient corrélées avec la baisse très importante des droits de mutation. Aujourd'hui, si le niveau de droits de mutation est maintenu au niveau de l'année dernière, voire un peu supérieur, c'est, parce que le niveau de prix est supérieur à ce qu'il était, mais qu'il a déjà été remarqué une baisse du nombre de ventes.

Aujourd'hui, la difficulté que rencontrent nos concitoyens à pouvoir contracter des emprunts, avec leurs capacités à les contracter, montre que nous ne sommes pas certains que tous les projets aboutissent, et nous le voyons dans les communes, tous les projets de constructions aujourd'hui qui sont mis en œuvre ne respectent pas les calendriers prévisibles de vente. Il faut être très prudent. Certes, les droits de mutation ne portent pas sur les constructions nouvelles, mais nous devons être prudents sur la capacité à maintenir un niveau de droits de mutation. C'est là-dessus que s'équilibre notre encours de dette, plutôt par rapport aux droits de mutation, que par rapport à nos politiques publiques que nous maintenons au niveau habituel.

Monsieur BAZIN

Je souhaite apporter deux éléments rapides. D'abord, le propos de Monsieur Nicolas BOUGEARD est une interrogation tout à fait légitime, qui n'est pas dans le registre polémique. Nous devons continuer les échanges sur ce registre, c'est mon intention. Ensuite, je ne redirai pas ce que vient d'exposer excellemment Monsieur Gérard SEIMBILLE sur la situation particulière du Département du Val d'Oise. Je veux juste élargir un peu la perspective au niveau national.

Tout d'abord, lorsque nous nous comparons aux autres Départements, nous sommes statistiquement un des Départements les plus endettés, c'est la réalité et cette réalité statistique pourrait n'être qu'une réalité statistique, mais elle a des conséquences, et des conséquences au travers du service de la dette, c'est à dire les intérêts que nous payons. C'est bien ce que je veux exposer. Préserver notre capacité à mener des politiques publiques nécessite que nous ne soyons pas étouffés par le remboursement de la dette et en particulier par les intérêts qui sont, eu égard au poids de la dette, très modérés aujourd'hui, mais que nous devons penser dans une évolution pour les années à venir et au-delà, puisque nous avons des dettes qui s'étalent dans une très grande durée qui, pour l'instant, sont à taux modéré, mais qui peuvent être appelés à changer.

Si nous regardons la situation de la France, vous savez que nous sommes très endettés, moins que certains de nos voisins, mais beaucoup plus que la plupart des autres, qui se désendettent cette année et même dès l'année dernière, certains l'ont fait. Lorsque nous voyons que cette année, même le Portugal, l'Espagne et la Grèce se désendettent et que la France continue à s'endetter, cela laisse à penser, sans entrer plus dans le détail des chiffres.

Cela a des conséquences, puisque le deuxième ou le troisième budget de l'Etat, cela dépend comment nous considérons les choses, c'est le service de la dette. Cette année, nous avons remboursé au niveau national 43 Md€ d'intérêts. Pour vous donner un point de comparaison, la politique solidarité, insertion, égalité des chances, qui paye la prime d'activité qui va être appelée à augmenter, et qui paye aussi les prestations d'allocation aux handicapés, qui est tout de même quelque chose d'important dans le budget de l'Etat, c'est 21 Md€, soit la moitié.

Concrètement, et c'est ce que je voulais en partie démontrer, si nous avions une dette deux fois moins importante au niveau national, nous pourrions faire deux fois plus en solidarité. Il s'agit d'un raccourci, mais voilà l'idée générale.

Nous devons être attentifs à contenir la dette. Elle a beaucoup trop augmenté dans les années précédant une remise en ordre de nos comptes. Ces conséquences continuent à se faire sentir. Cela nous a amenés à élaborer un plan d'économies, à solliciter le contribuable. Mais aujourd'hui, cela nous permet de rembourser ou de contenir l'augmentation de la dette et de la diminuer un peu pour permettre de garantir nos capacités à agir dans les années qui viennent.

Voilà les points principaux que je voulais aborder. Dernière chose, sur la prudence en matière de droits de mutation à titre onéreux, Monsieur Gérard SEIMBILLE vient de souligner que les ventes de neuf ne se passaient pas aussi bien que nous pouvions le voir il y a peu de temps, selon les endroits. Il y a un lien entre la vente du neuf et les DMTO, puisque souvent, les gens vendent un premier bien qui, lui, est soumis à un droit de mutation à titre onéreux pour acquérir du neuf. Pas toujours, mais souvent. Donc il y a un lien flagrant. Notre pays ne va pas bien. Nous pourrions tous nous accorder. Les sujets d'inquiétude sont nombreux. Lorsque la confiance n'est pas là, le marché de l'immobilier se porte moins bien. Même si nous avons été prudents et que nous avons eu des bonnes surprises jusqu'à tout récemment en matière d'immobilier, il y a lieu d'être extrêmement prudent. Nous avons une dépendance très forte au DMTO. Gérard SEIMBILLE l'a souligné.

Enfin dernière chose, il est prévu, après la phase de débat national qui s'ouvre, une réforme très probable de la fiscalité locale. Dans ces hypothèses, il n'est pas exclu que notre part départementale de foncier bâti nous soit retirée. Cela nous mettrait en dépendance encore plus forte des subsides maigres de l'Etat et des droits de mutation à titre onéreux, sous réserve que cette ressource ne soit pas aussi l'objet d'une réforme. Nous évoluons dans un environnement extrêmement incertain, inquiétant à bien des égards. Plaider la prudence la plus élémentaire dans ces circonstances n'est pas déplacé. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci. Pour ajouter un mot par rapport à tes propos concernant la construction dans le Val d'Oise, je me souviens avoir discuté avec le Président de la Fédération du bâtiment, qui émettait des inquiétudes sur l'année à venir, de façon sérieuse, sur le Département du Val d'Oise. Lorsque nous regardons les situations de nos collègues, des Départements d'Ile-de-France, de Grande Couronne, ils sont dans la même situation que nous, plus inquiets que très confiants par rapport à ces DMTO.

Comme l'a dit Monsieur Gérard SEIMBILLE, nous avons une partie donnée acte, mais une partie vote. Je vais passer au vote.

Adoption à la majorité (l'opposition s'abstient)

Dans la même veine, nous allons ensemble poser la question du renouvellement des lignes de trésorerie en 2019. Je vais redonner la parole au Vice-Président chargé des Finances.

2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2019.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Nous avons parlé de la garantie des emprunts des bailleurs et autres, de notre propre dette, et vous savez que nous avons des lignes de trésorerie. Le présent rapport vous fait le bilan des lignes de trésoreries qui ont été contractées au titre de l'année 2018 et des caractères de celles qui sont envisagées pour l'année 2019.

Sur l'utilisation des outils de trésorerie en 2018, il faut rappeler qu'en février 2014, nous avons mis en place un programme de titres négociables à court terme, anciennement appelés billets de trésorerie, qui nous permettent d'accéder directement aux marchés financiers pour financer notre trésorerie. Ce programme est d'un volume maximum de 100 M€ tel qu'il a été décidé lors d'une précédente délibération, et a été utilisé pour la première fois le 20 février 2014.

Sur l'exercice 2018, le Département a porté son volume de lignes de trésorerie à 75,5 M€ contre 67 M€ en 2017, en raison de l'amortissement simultané du plafond des OCLT, à concurrence de cet écart, c'est-à-dire de 8,7 M€.

Au vu des niveaux de marge des différents outils qui sont mis à disposition du Département, ce sont ses titres négociables à court terme dont les marges appliquées sont aujourd'hui négatives. Réjouissons-nous, même si nous pouvons considérer que ce n'est pas logique, mais elles sont négatives depuis avril 2015. Les taux négatifs sur lesquels nous pouvions nous appuyer sont entre -0,01 %, tel que c'était le cas le 21 avril 2015, à -0,35 %, tel que c'était le cas lors d'une transaction le 26 octobre 2018, ce qui nous a fait privilégier ces billets de trésorerie par rapport aux OCLT.

Sur les utilisations des titres négociables à court terme au titre de l'année 2018, c'est dans ce contexte historiquement bas que le Département a exclusivement eu recours à ces billets de trésorerie pour bénéficier des intérêts négatifs. De mémoire, sur les deux ou trois dernières années, si nous cumulons l'ensemble des intérêts positifs auxquels le Département a pu bénéficier, c'est plus de 300 000 €.

Au cours de l'année 2018, huit billets de trésorerie ont été réalisés contre sept l'année précédente. Les frais qui ont été assortis à ces émissions s'élèvent à 960 € TTC. C'est un montant de 120 € par émission. En raison des taux négatifs, le Département a perçu 300 000 € d'intérêts sur ces émissions au 26 octobre dernier.

En raison des taux négatifs, les intérêts des OCLT sont nuls en 2018. Cependant, les commissions d'engagement et de non-utilisation se sont élevées à 4 159,50 € contre 3 163,88 € l'année dernière. Je suis obligé de faire les relations d'une année sur l'autre. Sur l'utilisation de lignes de trésorerie, aucun tirage n'a été effectué au cours de cette année.

Sur la reconduction pour l'année 2019, c'est en perspective du renouvellement de ces lignes de trésorerie qu'il a été procédé en fin d'année 2018 à une consultation pour un montant de 84 M€ au titre de l'exercice 2019. Il faut noter que deux établissements ont été retenus à concurrence du volume appelé. Nous n'avons pas eu de problèmes pour remplir la totalité du volume que nous avons souhaité dans le cadre de cette consultation. Les conditions détaillées sont exposées dans le rapport qui vous est communiqué. Elles peuvent être comparées à celles appliquées en 2018.

Nous retiendrons pour l'essentiel que les commissions d'engagement et frais fixes restent inchangés à ceux de l'année 2018, 0,05 %, alors que les commissions de non-utilisation sont à zéro contre les années précédentes entre 0,05 % et 0,08 %, que les index de références qui déterminent les taux appliqués sont identiques, que nous nous basions sur Eonia ou l'Euribor, et que les marges bancaires sont en baisse. Elles sont comprises entre 0,30 % et 0,35 % contre 0,30 % et 0,38 % en année 2018. Ce sont, par référence à ce que nous avons connu les années précédentes, des marges qui sont très faibles.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame la Présidente. Sur le plan de la délibération, nous avons un donné acte, mais il faut approuver la reconduction en 2019 pour une durée d'un an des lignes de trésorerie pour un montant global de 84 M€, en souscrivant 60 M€ auprès de la Banque Postale et 24 M€ auprès de la Société Générale, les deux banques qui ont répondu à la consultation que j'évoquais tout à l'heure. Avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Je devais être autorisée à recourir à des titres négociables à court terme, sur l'année 2019, en fonction des conditions du marché et à signer tous les actes qui se rapportent à ces décisions. Souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur BOUGEARD

Nous voterons pour cette délibération, en notant toutefois que, techniquement, ou financièrement, nous ouvrons des lignes de trésorerie qui nous font gagner de l'argent, ce qui est incroyable. Je n'ose pas employer le mot «éthique», mais nous parlons de 300 à 400 000 € par an en ouvrant ces lignes de trésorerie. Avec le montage financier, nous sommes dans les limites de l'exercice éthique.

Monsieur SEIMBILLE

Si je peux me permettre, il y a une nuance, il y a les lignes de trésorerie et ce que nous appelons avant les billets de trésorerie. Nous prévoyons des lignes de trésorerie en cas de besoin, mais nous ne les utilisons pas. Nous préférons utiliser les billets de trésorerie, qui ont des marges négatives. Nous avons simplement à payer la non-mobilisation des lignes de trésorerie, c'est quelques milliers d'euros par rapport à ce que vous avez, à juste titre, rappelé comme gain que nous faisons sur les billets. C'est quelque chose dont nous profitons, mais qui n'est pas tout à fait logique, surtout dans un contexte où, globalement, nous voyons que chacun se plaint d'un pouvoir d'achat faible et d'une difficulté à pouvoir contracter les emprunts et que nous pouvons aller sur des marchés financiers avec des taux négatifs. Nous le subissons, entre guillemets, avec joie.

Madame CAVECCHI

Au niveau éthique, ce n'est pas tout à fait normal, nous sommes d'accord.

Monsieur BAZIN

En face de cette rémunération, nous vendons quelque chose. Nous apportons la garantie de la restitution des fonds. S'il y a des fonds internationaux qui viennent s'abriter chez nous, c'est, parce que notre collectivité est gérée de telle façon que ces personnes ou ces entités qui apportent des fonds ont la garantie de récupérer leur argent à terme de deux ou trois mois parce qu'on est sur du court terme. Il faut croire qu'ailleurs, ils n'ont pas cette garantie. Ils nous la demandent et ils nous la payent. Cela est permis par notre notation auprès de Fitch, puisque nous avons la meilleure note possible en matière de crédits à court terme.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote. Si j'ai bien compris, tout le monde vote pour. Je vous remercie de cette unanimité.

Adoption à l'unanimité.

Le temps que le Vice-Président des Finances respire un peu, je vais donner la parole à Madame Isabelle RUSIN qui va nous présenter les marchés passés en 2018 selon la procédure adaptée.

2-05 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 octobre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret (n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RUSIN

Comme vous l'avez dit, il s'agit de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont inférieurs à 221 000 € HT pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018. Le montant total de ces marchés pour cette période est de 2 023 007,09 €, ce qui correspond à 672 engagements comptables, dont vous avez la liste jointe à ce rapport.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un donné acte. Je te remercie de nous avoir présenté ce rapport. Je vais rendre la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE qui va nous parler du bilan annuel que nous vous présentons pour les contentieux du Département.

2-06 Bilan des contentieux 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Il est rappelé que le Code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée délibérante d'accorder à la Présidente pour la durée de son mandat une délégation générale pour défendre les intérêts du Département, que ce soit pour les actions intentées tant en demande qu'en défense.

Nous avons délibéré en ce sens le 25 octobre 2017 pour donner à Madame la Présidente cette délégation. Bien évidemment, cette délégation est associée à la nécessité de pouvoir en rendre compte chaque année. Vous avez un gros dossier épais qui retrace la totalité des instances, qu'elles soient en tant qu'instance engagée par le Département d'un côté ou que le Département soit en défense par rapport à des instances intentées par d'autres.

Bien évidemment, nous avons évoqué cela dans le cadre de la Commission des Finances.

Cela a été rappelé par le Directeur général adjoint, Monsieur SAVARIA, il y a beaucoup d'actions sur lesquelles nous sommes en défense par rapport à des éléments qui concernent les relations sociales et pour lesquels, en réponse à ce qui a été posé comme question à la Commission, nous voyons qu'il y a beaucoup d'instances. Nous pourrions penser que cela coûte très cher d'avoir autant d'avocats pour aller, soit intenter des actions, soit nous défendre. Pour la majeure partie et la totalité de toutes les actions qui sont devant la juridiction administrative, il n'est pas nécessaire de se faire représenter. Nous avons un service juridique qui intervient directement, sur toutes ces instances et je crois qu'il a été rappelé à la Commission que le montant de la totalité du budget était de moins de 80 000 € par an pour le service juridique, ce qui montre que la majorité de ces instances sont traitées directement par le service juridique.

Je ne peux pas en dire plus, mais je peux répondre à des questions si nous avons les éléments. Il a été évoqué l'instance avec la Ville de Paris par rapport à cette décision à l'époque de supprimer certaines voies sur berges à la circulation. Il a été répondu, qu'à ce stade, la Ville de Paris qui avait perdu toutes les étapes successives était en cassation par rapport à ce dossier. Il y a eu des rejets exprimés ou de nombreuses procédures en cours pour lesquelles nous sommes incapables de donner aujourd'hui une issue. Il s'agit d'un donné acte.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des interventions ? Je vous remercie. Nous donnons acte à Monsieur SEIMBILLE de nous avoir présenté ce rapport. Je vais lui rendre la parole. Nous allons passer à un groupement de commandes entre le Conseil départemental du Val d'Oise et les Départements de la Creuse et d'Eure-et-Loir, qui vont nous permettre d'expérimenter le développement d'un concept de franchise sociale interdépartementale au sein des sites médicosociaux. L'idée est de mutualiser et d'optimiser nos services publics et en même temps, d'innover et de nous rassembler autour de nouveaux concepts. Monsieur SEIMBILLE, vous avez la parole.

2-07 Convention de groupement de commandes entre le Conseil départemental du Val d'Oise et les Départements de la Creuse et d'Eure-et-Loir pour expérimenter le développement d'un concept de franchise sociale interdépartementale au sein des sites médicosociaux.

Monsieur SEIMBILLE

Dans le Val d'Oise, il y a environ 936 agents qui travaillent au service des usagers au travers des missions d'action sociale dans les différents établissements du Département. Ces 936 agents sont répartis sur 120 sites sur l'ensemble du territoire départemental. Pour autant, il est constaté, et des enquêtes ont été réalisées, que le service, s'il est rendu, les structures ne sont pas très identifiables dans l'aspect extérieur. En termes d'accueil du public, il y a certainement des améliorations à apporter. Il y a beaucoup d'informations qui figurent dans ces établissements, que ce soient des affiches ou autres éléments de communication. Ils sont très peu lus et ils sont un peu anarchiques dans la présentation. Le Département en a pris conscience depuis un moment.

Nous cherchons à pouvoir avoir une sorte de franchise à l'image que ce que font des entreprises dans le privé. Dans le cadre de l'édition de Futurs Composés, l'année dernière, c'est le thème qui avait été choisi dans le cadre de cette journée de réflexion et de débat. Nous avons fait venir d'autres collectivités. Il y a aussi des entreprises telles que La Poste. Nous avons ensemble réfléchi à la manière dont nous pouvions remettre tout ceci sur le métier, avec notamment une identification des différents équipements médicosociaux du Département qui auraient une signalétique, une présentation extérieure des équipements qui seraient identifiée comme étant un site du Département.

A l'intérieur, il s'agit de gérer la manière dont nous accueillons le public pour mieux le renseigner en fonction des différents thèmes. Les sites ont plusieurs vocations. Nous devons pouvoir, dans ce contexte, permettre aux personnes de bien se repérer et avoir une communication lisible, et qui ne soit pas simplement affichée, mais qui serve. Voilà la réflexion qui est menée.

Nous pouvons nous satisfaire de ce qui a été fait à la MDPH. Elle avait fait l'objet, en son temps, dans la conception du bâtiment, de l'accueil, d'une réflexion par la Mission innovation. Aujourd'hui, l'idée est d'essayer de rechercher sa performance en termes d'accueil supérieur dans nos établissements. Pour cela, nous considérons qu'il est utile de le faire avec d'autres Départements qui sont eux aussi dans cette réflexion.

Pourquoi la Creuse et l'Eure-et-Loir ? Pour l'Eure-et-Loir, j'avoue que je serais incapable de le dire, mais ils ont manifesté leur souhait. Pour la Creuse, nous entretenons une relation un peu particulière avec ce Département, avec une Présidente qui est venue nous rencontrer. Elle était sensibilisée à toutes les actions d'innovation qui étaient menées par le Département et elle voulait en débattre et regarder avec nous. Nous avons en contrepartie envisagé une visite dans la Creuse pour rendre la pareille et voir de quelle manière eux-mêmes s'organisent en la matière. Il était tout à fait légitime que la Creuse se mette avec nous dans le cadre de ce groupement de commandes.

Il y aura deux marchés, un premier marché concernant la gouvernance, l'organisation, l'évaluation et la duplication du concept pour un montant de 50 000 € HT. Le second sera en charge d'une mission de design, c'est-à-dire la manière dont nous agençons, dont nous travaillons vis-à-vis de la population, au profit des attentes des populations pour lesquelles nous sommes en mission. Cette réflexion autour de l'agencement spatial et la communication est estimée à 90 000 €. Le montant de ces marchés sera réparti au prorata de la population entre les trois Départements. Je pense qu'il s'agit d'une bonne approche de mesurer combien il faut nous adapter à l'attente de nos concitoyens dans le cadre de nos missions. Il y a eu un avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Très bien. Quelqu'un veut-il dire quelque chose ? Monsieur BAZIN.

Monsieur BAZIN

Très rapidement, Madame la Présidente. Sur le fond, je ne peux que soutenir la démarche qui avait commencé en 2017. Il me semble me souvenir avoir rencontré le Président de la Creuse à Marseille au moment du Congrès. Sur le fond, pas de problème, mais si le terme de design embarrasse à juste titre le Vice-Président aux finances, moi c'est sur le mot de «franchise sociale interdépartementale» que je voudrais attirer l'attention. Maintenant qu'autour de cette table d'initiés, tout le monde a compris de ce dont il s'agit, cela ne pose pas de problème. Nous pouvons que soutenir, mais ce terme n'est pas communicant. Si vous dites à nos habitants que nous allons développer une franchise sociale dans notre Département, ils vont se gratter la tête un bon moment.

Madame CAVECCHI

Je pense que cela fera partie de la communication à travailler.

Monsieur BAZIN

Nous avons d'excellents communicants. Ils sauront expliquer les choses, dire que nous allons améliorer l'accueil du public, le rendre agréable, digne de nos administrés. Il faut réserver ce mot à l'enceinte du Département.

Monsieur SEIMBILLE

Je suis en charge de l'innovation au niveau des délégations qui m'ont été confiées. Nous avons la chance d'avoir au niveau de la Mission innovation une équipe très dynamique qui travaille avec les services pour adapter nos modes de fonctionnement en termes d'accueil, de politique menée, d'évolution de nos politiques. Ils s'immergent dans les situations comme s'ils étaient le public pour mesurer. Nous l'avons vu beaucoup dans le cadre de la mobilité sur le Vexin notamment, mais pas que. Je critique le mot «design», car lorsqu'on m'a confié cette mission, on m'a demandé une mission ou s'agissait de définir quel type de bureau, quel type de chaise et comment nous aurions une réflexion de design en termes de mobilier. Ce n'est pas cela, c'est le design de service. Je demandais à ce que nous trouvions un autre mot, mais nous ne l'avons pas trouvé.

J'en ai discuté avec Monsieur MULLER, peu d'entre nos collègues savent bien ce que fait la Mission innovation. Je propose qu'au-delà des élus qui ont eu à travailler sur le sujet, comme Monsieur Philippe METEZEAU, comme Madame Véronique PELISSIER, peut-être Madame Virginie TINLAND, Madame Laetitia BOISSEAU et d'autres, que nous puissions organiser une réunion globale pour avoir une présentation de ce qui a déjà été fait et de ce qui pourrait être fait. Ce que nous présentons au niveau du vote n'est qu'une déclinaison d'une des actions.

Madame CAVECCHI

En effet, c'est très important. Cela fera partie de nos "gènes" au niveau du Département. L'idée est excellente. Nous la prenons au vol. Si vous le voulez bien, je vais passer au vote.

Monsieur BOUGEARD

Nous avons parlé de la présentation de la Mission innovation. En effet, nous ne connaissons pas tout ce travail. Merci pour cette proposition. En toute franchise, nous voterons pour cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Nous sommes unanimes et nous approuvons cette délibération. Je vous remercie infiniment.

Adoption à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Monsieur Alexandre PUEYO qui va nous préciser de quelle manière les statuts de la SEMAVO vont être modifiés.

2-08 SEMAVO - Modification des statuts.

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente. Il y a quelques semaines, je vous avais décrit les actions de la SEMAVO dans notre Département. La SEMAVO c'est la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise. Pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe, nous devons effectuer une modification des statuts de cette société d'économie mixte. La loi précise que lorsque les collectivités sont membres du Conseil d'administration et détiennent des actions d'une société d'économie mixte, elles doivent voter ces modifications avant l'Assemblée générale extraordinaire de la SEMAVO qui validera définitivement ces modifications.

Ces modifications portent sur plusieurs points. Le premier c'est notamment de mettre en conformité la nouvelle organisation de la SEMAVO avec la loi NOTRe et le Code de commerce qui a été modifié par la suite, mais c'est aussi avec la réalité du marché que la SEMAVO doit aller conquérir pour continuer à grandir et travailler, notamment sur le thème de la construction de logements et des opérations touristiques qui n'étaient pas inscrites précédemment dans ses statuts.

De plus, la SEMAVO va pouvoir ajouter la compétence de solidarité territoriale qui lui permettra d'intervenir notamment dans le Val d'Oise en milieu rural ou en grande banlieue dans des villes un peu compliquées, et au-delà d'une simple concession publique d'aménagement, elle pourra intervenir directement avec des opérateurs privés.

Nous allons modifier les termes de la structuration de son capital, notamment avec des termes qui n'étaient pas toujours très précis, comme il est indiqué comme « au moins ». Nous allons mettre des pourcentages et des seuils. Son conseil d'administration sera modifié. Il était aujourd'hui de 12 membres. Il sera de 18 membres. Ensuite, il y aura diverses corrections qui seront apportées de façon factuelle. C'est l'occasion de modifier ou de préciser un certain nombre de points, sur l'âge, les rôles de différents administrateurs, la durée de leur mandat, pour remettre en cohérence l'intégralité des statuts. Si nous approuvons ces statuts aujourd'hui, ils seront approuvés par la suite par l'Assemblée générale extraordinaire de la SEMAVO qui se tiendra courant février-mars.

Avis favorable de la 2^e et de la 6^e Commission à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Alexandre PUEYO. Je voulais excuser Monsieur Philippe SUEUR qui préside la SEMAVO qui me représente aujourd'hui à une réunion très importante de Monsieur le Préfet de Région au sujet de Charles de Gaulle Express. Il s'agit d'une décision qui a été prise de savoir ce qu'il en était et le travail de coordination avec les travaux que la SNCF mène aussi dans ce même territoire, et ce qui va embêter la population locale dans le cadre des transports et des mobilités. Monsieur Philippe SUEUR est parti à la Région pour travailler sur le sujet chez le Préfet de Région.

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Nous avons Madame Virginie TINLAND qui va nous parler de la programmation 2019 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens.

2-09 Présentation de la programmation 2019 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Comme chaque année, je vais vous présenter la programmation 2019 pour tous les collèges du Val d'Oise et pas tout à fait tous cette année. Il s'agit des 109 collèges, puisse que c'est hors Jean Bullant à Ecoeuven qui va faire l'objet d'une belle restructuration de 11,2 M€, ce qui n'est pas rien, c'est quasiment le prix d'un collège neuf. Il n'y a pas de travaux prévus dans ce collège cette année.

Pour les 109 collèges restants, la programmation cette année s'élève à 10 374 590 €, soit 10,4 M€. J'arrondis pour éviter les chiffres que nous retenons moins bien. Se rajoute à cela le budgété, mais non fléché, 3 652 510 € pour les opérations urgentes. Vous savez qu'il y en a, malheureusement, je le regrette. Nous subissons chaque année dans certains collèges des travaux urgents. Nous devons budgétiser ces travaux en amont. Il y a également non compris dans cette enveloppe, et je tiens à le préciser, tous les travaux de mise en accessibilité pour 2 M€, que nous continuons chaque année dans les collèges. 1 606 200 € pour la sécurisation des établissements, avec la généralisation notamment des alarmes PPMS et la mise en sécurité alerte attentat qui est une obligation et que nous faisons au fur et à mesure dans tous les collèges.

Je rajoute les 300 000 € que nous mettons chaque année, depuis l'année dernière, pour l'appel à projets Collèges innovants, qui a vu cette année de beaux projets, de Web TV, de Web radios, de réaménagement d'espace dans les collèges. Nous maintenons ce budget à 300 000 €. Il aurait pu être bien supérieur au vu des nombreux projets, mais malheureusement, il faut à un moment nous arrêter.

Pour vous donner le total de la programmation de cette année, il s'agit de plus de 14 M€. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une hausse de 800 000 € par rapport à l'année dernière et de 1 M€ par rapport à 2017. C'est une augmentation constante.

Nous travaillons cette programmation avec l'ensemble des collèges. Je fais la méchante à un moment, car nous avons des demandes qui dépassent fortement notre enveloppe. L'enveloppe n'est pas extensible à l'envi, néanmoins, nous priorisons avec les services de l'Education et le service de la Direction patrimoniale. Je profite pour les remercier, il s'agit d'un important travail.

Nous priorisons en fonction des collèges, mais également des projets à venir. Nous savons qu'il y a des collèges que nous allons restructurer dans les années à venir. Nous évitons des travaux trop importants dans ces cas-là. Au-delà de tout cela, nous travaillons sur les projets de construction, de réhabilitation importante, de restructuration, d'agrandissement dont je vais vous passer le détail, car nous avons d'autres occasions d'en parler.

Ce rapport a reçu un avis favorable des 5^e et 2^e Commissions à l'unanimité. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Virginie TINLAND. Des interventions ? Monsieur BENEDIC.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Nous souhaitons tout d'abord vous rassurer sur l'issue de notre vote. Il sera favorable sur une telle délibération. Nous souhaitons nous associer à ce travail qui est mis en place par le Département. S'il y a vraiment un sujet sur lequel nous nous entendons plutôt pas mal, c'est en rapport avec l'éducation. Dès que nous le pouvons, nous soulignons les efforts qui sont réalisés en matière de construction, de réhabilitation en matière de projets éducatifs qui sont proposés au sein des collèges. Si nous avons d'autres sujets sur lesquels nous ne sommes pas tout à fait en phase, celui de l'éducation recueille notre assentiment sur la politique menée par le Département, dans les grandes lignes.

Nous nous félicitons des efforts particuliers qui sont réalisés cette année. Nous souhaitons nous associer aux remerciements que vous avez formulés en direction des services. Cette année, nous n'avons pas pu assister à la Commission à laquelle nous sommes invités sur la répartition des travaux. En revanche, nous continuerons à participer aux autres commissions. Nous savons qu'il y a une Commission de recours qui suit.

Madame TINLAND

La Commission de recours a eu lieu. Il y a une première Commission et une deuxième. C'est la Commission de recours dans laquelle je fais la méchante, puisque je ne peux pas tout accepter. Si nous passons la délibération aujourd'hui, c'est, parce que la Commission de recours a eu lieu. Je pensais que votre absence était le signe d'une entière confiance à mon égard.

Monsieur BENEDIC

Le signe de notre entière confiance, en effet. Nous aimons bien être présents, car nous apprécions les échanges avec vous et avec les services. Bien sûr, c'est l'occasion pour nous, cette délibération, de rebondir sur les propos que vous avez tenus lors de votre discours, lors des vœux, Madame la Présidente, vous avez évoqué un certain nombre d'importants projets. Je ne vais pas les citer, nous aurons d'autres occasions de revenir dessus. Ils sont nombreux et nous nous félicitons de ce dynamisme entre les importantes rénovations, les agrandissements et les constructions. Notre Département n'a pas à rougir de l'action menée à destination des collèges. Nous avons des collègues neufs qui ont été restructurés, ce qui est une bonne chose pour nos collégiens.

Nous souhaitons encore une fois attirer votre attention sur les tensions que subissent certains secteurs. Ils sont nombreux et je vais parler des secteurs qui correspondent à nos cantons, puisque je prends la parole au nom du groupe minoritaire. Je souhaite appuyer la nécessité de travailler très rapidement sur le secteur d'Argenteuil et celui de Villiers-le-Bel. C'est votre intention, puisque nous avons reçu, bien lu et bien retenu les éléments de votre courrier du mois de décembre à ce sujet. Nous vous remercions d'avoir accédé à nos demandes en termes de priorité, de l'avoir confirmé lors de vos vœux. C'est pour nous l'occasion, je pense que c'est partagé par notre collègue Monsieur Philippe METEZEAU, d'appuyer la nécessité de travailler sur ces secteurs. Nous avons bien noté une future réunion au mois de février sur la sectorisation du côté d'Argenteuil. Enormément de travail est mené sur ces sujets. Comme vous le savez, la sectorisation ne fait pas tout. Cela répond à une situation d'urgence. Il est vraiment nécessaire de travailler sur la construction de collèges supplémentaires dans ces secteurs, vous le savez, et nous le savons, mais c'est l'occasion de remettre une couche, comme nous le disons, donc nous le faisons bien volontiers.

Merci de ce travail et du travail à venir sur ces secteurs en tension.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'effectivement, vous avez compris que cela faisait partie des priorités de notre Assemblée, de notre majorité comme de la minorité. Il s'agit du futur du Département et c'est un sacré travail, très complexe et délicat. Je vois que Madame Virginie TINLAND souhaite reprendre la parole.

Madame TINLAND

Les sectorisations actuelles qui sont menées notamment sur Argenteuil ont pour objectif de pallier la rentrée 2019. Elles nécessitent forcément des nouveaux collèges. Nous sommes bien conscients que les sectorisations pallient une montée des effectifs sur le moment. Elles ont une durée assez courte.

Madame CAVECCHI

Il y a des étapes. C'est ce que tu fais au fil du temps. L'une n'empêche pas l'autre. Si je comprends bien, si je passe au vote, tout le monde est favorable à cette belle délibération.

Adoption à l'unanimité.

Je m'associe à Madame Virginie TINLAND pour remercier les services. Avec les projets de construction, de restructuration, d'agrandissement, ils auront énormément de travail à venir. Ils en ont déjà, mais ils en auront encore plus. Nous les encourageons à poursuivre leurs travaux. Nous apprécions leur travail.

Nous allons passer à une autre Commission, mais à la fin de cette Commission Finances, je voulais saluer la présence de Madame Brigitte PEREZ qui est notre nouvelle Payeuse départementale et qui remplace Monsieur COULON. Madame PEREZ connaît bien le Val d'Oise, parce qu'elle officiait précédemment à la trésorerie hospitalière d'Eaubonne et elle avait l'avantage de suivre les hôpitaux de Gonesse, de Moisselles et un certain nombre d'EHPAD publics. Elle connaît bien notre territoire. C'était un avantage de ne pas arriver dans un territoire inconnu. Bienvenue, Madame. Nous travaillerons naturellement comme d'habitude, en bonne intelligence, en maintenant d'excellentes relations. Le terme de «Payeuse départementale» est le terme académique. Bienvenue chez nous. Nous aurons l'occasion de vous voir régulièrement et les services vous ont déjà rencontrée, j'imagine, à différentes reprises.

Je vais passer à la délibération suivante qui va concerner l'Entente de la Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses. Nous en parlons régulièrement. Naturellement, vous ne serez pas surpris, je vais laisser la parole à Monsieur le Sénateur.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-01 Approbation des nouveaux statuts de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ).

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Nous pourrions résumer de façon lapidaire ce dossier en disant qu'il s'agit d'acter la transformation de l'Entente Interdépartementale de Lutte contre les Zoonoses en syndicat mixte ouvert et dire que c'est une affaire administrative pour nous mettre en conformité avec la loi portant aux nouvelles organisations territoriales de la République, mais peut-être pouvons-nous prendre un petit instant pour rappeler l'historique et le contexte d'actualité qui justifient cela.

Sur l'historique, cette entente interdépartementale a été mise en place pour lutter contre la rage qui est maintenant absente du territoire national depuis environ 25 ans, puisque les politiques menées ont permis d'éradiquer cette zoonose. Je rappellerai que l'organisation de notre pays, qui est possible par la contribution des citoyens, a permis, alors qu'une grande partie du territoire national était concernée par la rage dite sauvage ou la rage vulpine, qu'il n'y ait aucune victime humaine, puisque cette maladie est systématiquement mortelle lorsqu'elle est contractée par l'homme sans prévention par le vaccin dans les délais impartis. Il s'agit d'un succès national que nous n'ayons jamais eu de décès de la rage alors que nous étions fortement contaminés, dans la population des renards en particulier.

Cette victoire étant soulignée, l'entente a continué ses activités en travaillant notamment sur deux zoonoses, ce sont des maladies de l'animal transmissibles à l'homme, à savoir l'échinococcose alvéolaire, et j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises, et la leptospirose, qui est une maladie bactérienne des rongeurs qui peut avoir des conséquences dramatiques également chez l'homme. Là, nous avons des victimes assez régulièrement suite à des baignades dans des eaux contaminées.

Récemment, et c'est là que nous arrivons à l'actualité, est apparu le problème du moustique tigre, qui, du fait des modifications climatiques, a étendu son aire de répartition en France. Je voulais vous dire à ce sujet que, si nous étions concernés jusque-là par la présence du moustique tigre sans activité, sans reproduction, nous n'étions en 2018 plus concernés par sa présence, bien qu'avec les Yvelines, nous sommes le seul Département d'Ile-de-France à ne pas l'être, puisque tous les Départements d'Ile-de-France constatent la présence du moustique tigre et sa reproduction.

A partir du moment où il y en a dans la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, Paris, l'Essonne..., il est prudent de nous préparer à des surprises moins agréables que sa disparition que nous avons constatée d'une année sur l'autre dans notre Département. Le moustique tigre est important, car il peut propager des virus. C'est un vecteur de virus, notamment la dengue, le chikungunya, et le fameux zika qui est apparu plus récemment. L'Etat nous a mis en demeure d'exercer notre compétence de lutte anti vectorielle, puisqu'elle résulte d'un décret et d'une loi qui vous sont détaillés dans le rapport.

Je rappellerai très rapidement que, pour ce faire, le Préfet de Région avait envisagé que l'ensemble des Départements d'Ile-de-France créent une entente interdépartementale et qu'ils la dotent d'un budget de 3 M€, alors que l'urgence était toute relative. Nous l'avons convaincu de notre capacité à nous organiser localement ensemble, en dehors de la présence de l'Etat, pour obtenir les mêmes résultats, et même de meilleurs, avec des coûts considérablement moins importants, ce qui plaide, une fois de plus, je le souligne au passage, pour la responsabilité locale.

Nous avons mis en place une réflexion qui a permis d'aboutir à la sollicitation de l'ELIZ pour rendre ce service à coûts beaucoup moindres, c'est-à-dire la surveillance sanitaire et l'intervention en tant que de besoin s'il y avait des foyers de virus pour permettre d'éviter la contamination en détruisant le moustique tigre auprès de ce foyer. Il ne s'agit pas d'avoir un traitement général sur tous les territoires, mais d'intervenir de façon localisée autour de cas de dengue, de chikungunya, ou de zika, puisqu'il y en a en Ile-de-France, mais ce sont toujours des cas qui ont été contractés ailleurs et importés. Il convient d'éviter qu'ils se propagent localement.

Nous vous proposons une modification des statuts de l'ELIZ pour en faire un syndicat mixte ouvert avec des compétences à la carte. Vous avez le détail des deux compétences principales avec les sous-compétences auxquelles nous pouvons adhérer. Nous adhérons pour les éléments de lutte antivectorielle qui nous concerne, la surveillance sanitaire, etc.

Enfin, je rappelle que le coût est extrêmement modéré, puisque ce n'est pas même pas trois quarts de centime d'euro par habitant aux frais de structure, et le remboursement des frais engagés par l'ELIZ pour l'exercice des compétences que nous lui conférons. Il n'y a pas de sujet financier particulièrement délicat. Par contre, il y a un sujet sanitaire pour lequel le Département est compétent. Il ne peut pas se dérober à ses responsabilités.

Pour la délibération, nous vous demandons d'approuver cette transformation en syndicat mixte ouvert, les nouveaux statuts, le maintien de notre adhésion, que nous sommes motivés à le faire par la veille sanitaire, l'alerte en cas de menace sanitaire, l'ouverture au public des espaces naturels sensibles qui peuvent être concernés par ces risques, et je pense plus à la leptospirose qu'à la lutte antivectorielle.

Nous acceptons les contributions que je vous ai précisées. Il y aura un vote de la Commission permanente pour attribuer ces contributions. Les titulaires seraient moi-même et Madame Agnès RAFAITIN, et les suppléants, Madame Aurore JACOB et Monsieur Jean-Pierre MULLER. Je vous engage donc à valider ces dispositions.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BAZIN. Je crois que la Seine–Saint-Denis réfléchit à entrer dans le syndicat.

Monsieur BAZIN

En effet, j’ai eu cette information et je me réjouis que la sagesse diffuse largement dans l’Ile-de-France sous votre impulsion, Madame la Présidente, puisqu’à une échelle beaucoup plus élevée, nous avons des fonds d’investissement communs, la coopération entre les Départements d’Ile-de-France qui montre la valeur de notre organisation territoriale avec des compétences locales fortes.

Madame COUCHOT

Je souhaite dire un mot qui n’engage que moi. Mes copains autour n’y sont pour rien. Je suis moins optimiste pour la rage. J’avais noté qu’en ce moment, «beaucoup de Français avaient la rage».

Monsieur BAZIN

Puisque tous ces propos ont vocation à être au compte rendu, il faudra mettre beaucoup de guillemets sur cette déclaration qui n’engage que Madame Sylvie COUCHOT. Pour tout, nous pouvons espérer que des vaccins apparaissent un jour.

Madame CAVECCHI

Je vais passer au vote et vous demander votre avis.

Adoption à l’unanimité.

Je passe au cinéma et je vais laisser la parole à Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE. Le cinéma nous tient à cœur.

4-02 Aide au développement du cinéma : soutiens à la commune d'Enghien-les-Bains pour la 5ème édition du festival «Paris Images Digital Summit» et à la commune d'Argenteuil pour la 31ème édition de la Foire «Les Cinglés du cinéma»

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Le premier point de cette délibération concerne la 5^e édition du Paris Images Digital Summit qui va se dérouler du 30 janvier au 2 février, qui est porté par la ville d'Enghien et son Centre des arts.

Cette édition s'articule autour de trois axes, promouvoir l'excellence française des effets spéciaux numériques à travers la cérémonie des Genie Awards, qui sera prolongée par une projection gratuite en hommage à un invité d'honneur, qui est John KNOLL, qui a notamment travaillé sur «La guerre des étoiles» ou «Pirates des Caraïbes». Autre axe, proposer le meilleur de la création numérique, par des conférences, des tables rondes, des études de cas sur les dernières tendances techniques et créatives du secteur avec la présence d'intervenants du monde entier, et enfin, faciliter les rencontres entre les professionnels du secteur.

Il y a aussi des actions en direction des scolaires, renforcées par l'organisation de master class, destinées à des établissements inscrits à notre dispositif Collège au cinéma.

Pour un budget d'un peu plus de 277 074,63 €, il vous est proposé d'accorder une subvention de 11 000 € à la commune d'Enghien-les-Bains.

Autre point sur cette délibération, cela concerne la 31^e édition de la foire des Cinglés du Cinéma qui est organisée par la ville d'Argenteuil, manifestation créée en 1988 qui rassemble chaque année des collectionneurs et cinéphiles du monde entier pendant un week-end. L'édition 2019 est dédiée à l'illusion au cinéma, avec un hommage particulier à Georges MELIES, avec un invité d'honneur qui n'est autre que le cinéaste Jean-Paul JEUNET. Tout le monde connaît ses films. Il se déroulera du 9 au 27 janvier avec une foire internationale de collectionneurs les 25 et 26 janvier. Sur un budget de 95 758 €, il vous est proposé une subvention de 1000 € à la ville d'Argenteuil. Cette délibération a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je ne vois pas d'intervention. Tout le monde est favorable ? Merci.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons reparler des jeunes valdoisiens. Je vais laisser la parole à Monsieur PAYET, puisque le Département mène aux côtés des missions locales et à côté d'autres associations ou d'autres acteurs du territoire, une politique importante en faveur de l'égalité des chances. Tu nous proposes un point d'avancement sur le dispositif qui concerne à peu près 2000 jeunes par an, des jeunes qui sont plus ou moins qualifiés, qui ont moins de 26 ans, pour les diplômés, il s'agit des moins de 30 ans, donc un renouvellement de nos actions.

5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-02 Rapport cadre relatif à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et d'égalité des chances : soutien à plusieurs actions et structures œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens.

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente. Il me semble que nous avons sauté le rapport 5-01 sur les actions éducatives, mais je veux bien parler de l'égalité des chances si mes collègues le souhaitent.

Il s'agit de reconduire des dispositifs que nous présentons très régulièrement ici. Il n'y a pas d'innovation particulière dans ce rapport. Cela me permet de faire quelques rappels, d'abord, pour dire que, comme vous le savez, toute la jeunesse valdoisienne nous tient particulièrement à cœur. Chacun de nos jeunes a des talents à exprimer. L'idée des institutions publiques, politiques, c'est de les accompagner pour pouvoir les exprimer et les faire fructifier. A ce titre, le Conseil départemental conduit plusieurs politiques publiques en matière d'égalité des chances. Elles sont, pour certaines d'entre elles, détaillées ici.

Depuis l'année dernière, nous faisons en sorte que les jeunes valdoisiens, pour acquérir savoir être, savoir-faire, puissent se déplacer en Europe. Il s'agit d'une question essentielle. Je voulais vous le redire, car cette année est une année particulière sur les sujets européens. Nous avons à cœur de le redire.

D'autre part, dans ce rapport, nous faisons un rappel sur les services civiques qui sont un moyen efficace de travailler sur le savoir-être et le savoir-faire. Pour cette année 2019, nous aurons probablement 120 jeunes qui seront au service civique pour travailler sur des sujets qui sont particulièrement utiles, la médiation numérique, les liens intergénérationnels, la lutte contre le gaspillage, le développement durable, etc. Nous avons aussi proposé un rapport sur la présence de service civique dans les bibliothèques pour travailler sur les informations.

Ce travail que nous construisons depuis de nombreuses années maintenant sur le service civique trouve un certain écho dans la presse nationale, puisque si le Département du Val d'Oise a été retenu comme l'un des Départements sur lesquels sera expérimenté le service national universel, c'est bien la démonstration que l'ensemble des forces vives à la tête desquelles se trouve le Conseil départemental se sont mobilisées depuis de nombreuses années sur cette question. Nous en sommes particulièrement fiers.

S'agissant de cette délibération plus spécifiquement, il y a plusieurs actions que nous vous proposons de renouveler. Le soutien à l'Ecole de la Deuxième Chance avec une subvention globale de 230 000 €, dont 20 000 € pour les personnes en situation de handicap. Nous connaissons l'efficacité de l'Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire. Près de 500 jeunes accueillis, et 10 % de ces jeunes sont en situation de handicap. C'est un rayonnement sur l'ensemble du territoire, et maintenant francilien, grâce à la mobilisation de ses dirigeants.

Nous soutenons par ailleurs le concours des meilleurs ouvriers de France en Val d'Oise et là aussi, nous avons de bonnes raisons d'être très fiers des résultats que nous obtenons. Dans le rapport, vous avez tous les détails donnés. C'est toujours un plaisir que de rencontrer ces jeunes futurs artisans qui travaillent sur notre territoire et qui réalisent un travail exceptionnel, qui est reconnu à l'échelle nationale. Nous avons sept jeunes valdoisiens qui seront primés au mois de février prochain. Ils recevront la médaille d'or des meilleurs apprentis de France qui est bien la démonstration que nous avons beaucoup de talents et beaucoup de potentiel sur notre territoire.

Nous soutenons l'ADI, pour le dispositif « Je deviens entrepreneur », qui permet à de jeunes valdoisiens de construire un business modèle, un business plan, autour de leurs idées entrepreneuriales. Nous avons eu la chance de les rencontrer au mois de novembre ou décembre dernier. C'est la démonstration de toute la créativité de nos jeunes sur le territoire. Nous poursuivons l'accompagnement de Solidarité et jalons pour le travail, pour le dispositif permis sport emploi qui fonctionne bien, même si le recrutement des jeunes n'est pas toujours simple. Nous devons trouver des jeunes qui sont particulièrement motivés pour un dispositif particulièrement exigeant. C'est la raison pour laquelle nous proposons un accompagnement cette année pour 20 jeunes plutôt que 26 les années précédentes.

Evidemment, la reconduction du septième Prix de l'Egalité des chances. Je n'en refais pas la promotion. Nous en avons souvent parlé de façon assez longue. Je suis toujours surpris de voir comment nos jeunes sont capables de rayonner sur le territoire national et international. J'étais très heureux que lors de vos vœux, Madame la Présidente, nous ayons eu notamment une lauréate du Prix de l'Egalité des chances qui soit venue nous remercier collectivement, chacune et chacun d'entre vous, pour ce prix, nous dire à quel point cela a été utile pour elle, puisqu'elle a passé un an aux Etats-Unis, à quel point ses études aujourd'hui se poursuivent très bien. Son petit frère arrivant aux études supérieures, elle nous a demandé de penser à lui les années qui viennent.

Voilà ce que nous vous proposons comme délibération, mes chers collègues.

Madame CAVECCHI

Nous reconnaissons la dynamique de la jeunesse. Merci, Monsieur Armand PAYET, et je m'excuse d'avoir interverti les deux rapports. Souhaitez-vous intervenir ? Monsieur BENEDIC.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Même si je valide cette délibération, je ne prendrai pas part au vote, étant trésorier de l'Ecole de la Deuxième Chance. Je voulais poursuivre la discussion que nous avons eue en 5^e Commission mercredi, au cours de laquelle je me suis interrogé sur la subvention versée à l'Ecole de la Deuxième Chance.

Aujourd'hui, elle est de 210 000 €, plus 20 000 € de plan handicap. Pour mémoire, cette subvention a été diminuée il y a quelques années, en 2011 ou 2012, puisqu'à l'époque, elle devait être de 270 000 €. En raison de la situation financière, l'exécutif avait fait le choix de diminuer cette subvention. A l'époque, nous ne l'avions pas tout à fait cautionné, mais nous pouvons entendre la raison. Aujourd'hui, l'Ecole de la Deuxième Chance, c'est 210 000 € plus 20 000 € de subventions pour le plan handicap, or, c'est une école qui s'est énormément développée ces dernières années et ne s'est pas contentée de maintenir son activité. Elle s'est énormément développée. Elle a ouvert des antennes et elle vient d'en ouvrir une dans le haut Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Dans les Yvelines, également.

Monsieur PAYET

Je ne parle que de la partie valdoisiens. Il y a un rapprochement depuis quelques mois, quasiment un an, avec l'Ecole de la Deuxième Chance des Yvelines. Nous pouvons nous enorgueillir du fait que c'est le dossier 95 qui a repris le bébé qui est porté comme exemple. Vous l'avez rappelé, il a de très bons résultats en termes de sorties positives. Ma question est la suivante : ne serait-il pas possible, peut-être pas pour le budget 2019, car nous imaginons que vous avez déjà travaillé dessus, d'augmenter la subvention départementale de cette école, eu égard à son développement de ces dernières années et à ces très bons résultats ?

Ce n'est pas une association comme les autres. C'est une association souhaitée par le Département à l'unanimité à l'époque, dont le Vice-Président est un éminent Vice-Président du Conseil départemental, notre collègue, Monsieur Philippe METEZEAU. C'est une association ad hoc pour notre Département. Au vu de ses bons résultats, ne serait-il pas possible d'augmenter cette subvention ? Je ne suis mandaté par personne. Le Président ne m'en a pas parlé et le Directeur non plus.

Mon collègue en 5^e Commission m'avait dit qu'il fallait faire une demande officielle. Il me semble que cette instance doit être le lieu idéal pour faire sa demande officielle. Cela me paraîtrait de bon augure à la fois pour encourager toutes les équipes qui travaillent au quotidien dans cette école, qui sont de plus en plus nombreuses, mais aussi, parce qu'il y a de plus en plus de besoins, car il y a de plus en plus d'actions et de stagiaires qui sont accueillis dans cette école.

Madame CAVECCHI

Ils ont toujours de très beaux projets. Nous les rencontrons régulièrement, et en ce moment, particulièrement. Monsieur Philippe METEZEAU les rencontre, puisqu'il est vice-Président. Ils ont des projets très intéressants sur le Val d'Oise à venir. Peut-être que nous regarderons l'année prochaine dans ce cadre comment cela va se passer.

Monsieur METEZEAU

Je vais reprendre le même fil que Fabien BENEDIC. Je ne vais pas participer au vote pour la raison qui vient d'être indiquée. Sur l'histoire de la subvention, je crois que je me retranche derrière ce qu'a dit la Présidente et que je partage tout à fait. Je veux rappeler qu'il y a une autre aide indirecte qui avait été sollicitée par l'Ecole de la Deuxième Chance. Ce n'est pas une avance de trésorerie, mais un paiement très tôt dans l'année de la subvention. C'est la seule demande qui a été faite. Nous l'avons accepté. C'était plus un problème de trésorerie qu'avait l'école qu'un problème de crédit. Je comprends que le trésorier souhaite que l'école puisse bénéficier de subventions supplémentaires. Nous verrons cela le moment venu, si cela répond à une nécessité.

J'ajoute, mais le trésorier le sait, que l'Ecole de la Deuxième Chance est particulièrement active pour aller chercher de la taxe professionnelle. C'est aussi à saluer qu'un organisme comme celui-là ne repose pas que sur des finances publiques. C'est même, indépendamment de l'aspect financier, un état d'esprit intéressant à avoir.

Armand a fait un exposé très complet et très concret, comme toujours, mais nous voyons par la multiplicité de toutes ces structures qui se montent, par les dispositifs qui sont variés, que c'est une richesse de notre Département, et nous devons accompagner la mise en place de tout cela, mais que c'est aussi source de contraintes de voir toutes ces structures se multiplier, qui ne sont pas toujours très bien identifiées ni par les jeunes ni par ceux qui les accompagnent, travailleurs sociaux et autres. Je pense que c'est dans cette direction que nous pouvons aller. Ce qu'évoquait la Présidente tout à l'heure, et je le fais avec l'autorisation du Président de l'Ecole de la Deuxième Chance, c'est le projet d'avoir sous une même structure, de rapprocher les écoles de la deuxième chance et les missions locales.

C'est à l'échelle du petit monde de l'insertion des jeunes. C'est une petite révolution culturelle. Il ne s'agit pas non plus de nous avancer trop prématurément, mais les choses se mettent en place et commencent à se dire. Nous pouvons penser que dans un délai assez restreint, nous verrons des missions locales, et l'une est identifiée, et d'autres pourraient suivre. C'est un projet intéressant d'avoir dans une même structure les Ecoles de la Deuxième Chance, les missions locales et tout ce qui pourrait s'ajouter, qui est maintenant connu publiquement, parce que certains services, comme le permis de conduire qui a été cité, concernent aussi bien la mission locale que l'Ecole de la Deuxième Chance. Pourquoi ne pas avoir ces dispositifs gérés en commun ?

Ce type de structure arrive sans doute au bon moment. Je voudrais le replacer dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Notre Département est concerné et il sera sollicité. Nous n'avons que l'embarras du choix pour nourrir ce plan de lutte contre la pauvreté. L'insertion des jeunes, en tout cas de certains d'entre eux, aurait tout à fait sa place dans ce domaine. Je fais référence à ce qui existe déjà à Chanteloup-les-Vignes. Dans une même structure, sous un même chapeau, nous rencontrons l'Ecole de la Deuxième Chance, nous rencontrons la mission locale et nous rencontrons aussi les services qui gèrent le RSA. Ce n'est pas si simple, mais c'est une idée que nous pouvons examiner. Il y a des jeunes qui ont moins de 25 ans et qui sont concernés par le RSA. C'est peut-être une idée à creuser techniquement et j'allais dire politiquement, mais avec un «P» majuscule.

C'est un monde qui bouge beaucoup. Nous entendons beaucoup de choses. Certaines aboutiront, d'autres peut-être pas. Il avait été question qu'il y ait une mission locale par Communauté d'agglomération. Tout cela semble avoir disparu. Nous raisonnons de moins en moins en termes départemental ou strictement départemental.

Le fameux FSII, je pense que je peux utiliser l'acronyme, j'ai une autorisation spéciale de la Présidente, est départemental. Nous savons qu'il y a le «I» d'insertion qui bloque un peu les choses, mais il me semble que certains parlementaires s'activent pour que nous puissions faire avancer les choses et avoir des possibilités de financer du fonctionnement. C'est essentiellement du fonctionnement qui est nécessaire dans ce type d'action.

Nous sommes dans une délibération très importante au-delà de l'aspect bilan et perspectives. Cela arrive à un moment où nous devons nous poser les questions. Autant se les poser avant que les directives qui ne correspondent pas forcément à nos particularités valdoisiennes nous soient imposées. Nous pouvons nous féliciter que le Val d'Oise soit bien présent sur ces sujets.

Monsieur PAYET

Bien entendu, nous partageons avec vous l'excellence des résultats de l'Ecole de la Deuxième Chance. Je l'ai évoqué, ce sont 10 % de sorties positives, quelque chose qu'il faut valoriser. Une présence sur le territoire très riche, des ambitions affichées qui sont importantes dans différentes matières. L'accompagnement du Conseil départemental auprès de l'Ecole de la Deuxième Chance ne se limite pas aux 230 000 € qui sont évoqués dans cette délibération. Cet accompagnement prend plusieurs formes.

L'année dernière, pour accompagner le lancement du site du Beaumont sur Oise, nous avons versé en plus 7 500 €. Deuxièmement, dans le cadre du dispositif EVA, Entrée dans la Vie Active, l'Ecole de la Deuxième Chance a formalisé une demande très précise, à travers laquelle nous pourrions accompagner le nouveau dispositif de permis de conduire qui est porté par l'Ecole de la Deuxième Chance. Ce que nous avons répondu bien volontiers, c'est qu'en définitive, dès lors que les clous étaient respectés, le Conseil départemental accompagnerait l'Ecole de la Deuxième Chance sur cette question. Troisièmement, le Conseil départemental accueille également l'Ecole de la Deuxième Chance sur le hub Nikola Tesla.

Notre accompagnement est important, je ne l'ai peut-être pas dit suffisamment. Pour répondre à votre demande pécuniaire, un rendez-vous technique est prévu entre la direction de l'EDC et nos services, que je remercie, dans les tous prochains jours. Nous verrons comment les besoins sont identifiés et ce qu'ils supposent comme financements supplémentaires éventuellement.

Madame CAVECCHI

Nous sommes très fiers sur le Département de travailler avec cette belle structure qui a tous nos encouragements, car ils sont au plus près du terrain et ils s'occupent de nos jeunes. Je vais passer au vote pour ce rapport 5-02.

Adoption à l'unanimité (Monsieur BENEDIC et Monsieur METEZEAU, ne prennent pas part au vote).

Je reviens au rapport 5-01 et je vais redonner la parole à Monsieur Armand PAYET. Il s'agit d'un programme qui me tient à cœur et qui tient à cœur à la Vice-Présidente, Madame Virginie TINLAND, le programme d'actions éducatives pour les collèges.

5-01 Financement des projets des collèges publics dans le cadre des appels à projets du programme d'actions éducatives : Prévention et citoyenneté - Art et culture - Année scolaire 2018-2019.

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente. Cette délibération est presque dans la continuité de ce qu'évoquait Madame Virginie TINLAND tout à l'heure dans sa délibération, puisque nous parlions du contenant. Maintenant, nous parlons plus du contenu. Le Conseil départemental fait les deux. Il travaille à la fois sur le bâti et le patrimoine et les plus-values pédagogiques qui peuvent être demandées ou proposées par les équipes éducatives. Les actions éducatives sont un travail que nous menons maintenant depuis de nombreuses années, dans une approche partenariale, de confiance, avec les équipes de direction, la Direction académique et nos services au Conseil départemental.

Le rapport-cadre sur les actions éducatives a été présenté en septembre. Je ne vais pas le détailler. Il s'agit ici de valider 154 projets, art et culture, d'une part, et prévention et citoyenneté, d'autre part. La formule a changé cette année, puisqu'auparavant, nous avions deux appels à projets limités dans une enveloppe de 250 000 €. Nous avons toujours deux appels à projets, mais l'enveloppe a augmenté pour permettre en particulier aux collèges de s'approprier la démarche d'appel à projets sur la question de la prévention. Les collèges pouvaient être accompagnés jusqu'à 4 000 €, dès lors qu'ils proposaient au moins un projet sur la prévention, avec deux thèmes ciblés qui étaient la prévention des comportements sexistes et les réseaux sociaux.

37 collèges se sont emparés de cette possibilité de subvention supplémentaire. L'analyse des dossiers a été conduite de façon transversale, évidemment par nos services qu'il faut remercier, car ce sont trois jours de commissions qui sont denses pour analyser les 159 projets initialement programmés, mais pas seulement nos services, également ceux de la Direction académique qui apporte un cofinancement à travers le pacte de 150 000 € qui est une somme importante, et la reconnaissance du travail qui est fait par les équipes de direction et les services du Conseil départemental dans la proposition et démarche projet.

16 principaux de collège étaient présents dans ces commissions. Le résultat est celui que je vous ai évoqué, 154 projets qui ont été retenus, 91 établissements, 113 156 € pour les projets de prévention et citoyenneté, 151 614 € pour les projets art et culture. Il s'agit pour nous d'un élément de satisfaction. Ce que nous constatons, c'est que plus le temps passe, plus les projets qui sont proposés par les collèges sont d'ampleur, sont de qualité et nous en sommes très satisfaits. C'est cela que nous vous demandons d'approuver.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Armand PAYET. Y a-t-il des interventions ? Je sens que tout le monde est d'accord pour encourager nos collégiens. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Nous avons pour terminer le rapport qui va concerner la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'aménagement d'un carrefour. C'est peut-être moins sexy, mais c'est important aussi pour la vie quotidienne. Je vais laisser la parole à Monsieur Yannick BOEDEC. Vous me dites qu'il a été supprimé. Nous en avons fini avec les délibérations. J'avais pris de l'avance, cela viendra le mois prochain.

IV. DESIGNATIONS

Nous avons des désignations dans le cadre du CEEVO pour organiser une nouvelle gouvernance suite à la loi NOTRe. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner huit membres pour représenter notre Département au sein du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise. Monsieur Philippe SUEUR en qualité de représentant de la Présidente, Mesdames Laetitia BOISSEAU et Madame Monique MERIZIO, et Monsieur Michel AUMAS, Monsieur Pierre-Edouard EON, Monsieur Xavier HAQUIN et Monsieur Philippe METEZEAU, ainsi que Monsieur Jean-Pierre MULLER en qualité de membre. Je pense que cela a été vu avec vous toutes et vous tous. Ceci vous convient-il ? Très bien. Je vous remercie. Ils n'auront plus qu'à travailler et à accompagner le CEEVO dans leur nouvelle délégation.

La séance est terminée. Je vous remercie de votre attention. C'était la première séance du conseil de l'année. Je vous souhaite de bien poursuivre les séances futures et je vous retrouve le mois prochain. Merci à toutes et à tous.

Fin de la séance à 11 heures 27